



# Protocole COVID-19 d'Espace Ko

*Merci à E.C.O, espace de coworking à Rivière-du-Loup, de nous avoir donné l'autorisation d'utiliser leur guide de protocole COVID-19, dont le présent document s'est largement inspiré.*

## Préambule

Par la création et la mise à jour de ce protocole, Espace Ko exprime et fait connaître sa position, ses actions ainsi que celles attendues de ses utilisatrices et utilisateurs en regard de la pandémie de COVID-19.

Ce document sera remis à tous les utilisateurs.trices d'Espace Ko, au propriétaire de la maison du Vivoir, ainsi qu'aux partenaires, sous-traitants ou fournisseurs d'Espace Ko.

Ce document est également disponible en consultation sur place ainsi que dans le guide de l'espace dans la boutique en ligne.

Ce protocole sera mis à jour ponctuellement selon les changements des directives gouvernementales.

De plus, Espace Ko s'engage à vérifier régulièrement les éléments contenus dans le document *AIDE-MÉMOIRE POUR TOUS LES SECTEURS - Liste de vérifications quotidiennes* préparé par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST).

## Exclusion des personnes symptomatiques des lieux de travail

### **NE PAS SE PRÉSENTER À ESPACE KO:**

- En cas de toux ou de fièvre, de difficulté respiratoire, de perte soudaine de l'odorat ou du goût sans congestion nasale ou de tout autre symptôme associé à la COVID-19;

- Les individus plus à risque de développer une maladie sévère à la suite d'une infection à la COVID-19, comme les personnes immunodéprimées, atteintes de maladies chroniques ou âgées de 70 ans et plus sont invitées à travailler de la maison.

### EN CAS DE DÉBUT DE SYMPTÔMES À ESPACE KO:

- Retourner à la maison immédiatement, porter un masque de procédure et signaler la situation à l'un des responsables d'Espace Ko ([coworkinglislet@gmail.com](mailto:coworkinglislet@gmail.com)) et au 1 877 644-4545.

## Port du masque

Le port d'un masque ou d'un couvre-visage couvrant le nez et la bouche est obligatoire pour les personnes de 12 ans et plus, et ce, pour entrer et circuler dans tous les espaces communs de la maison et dans le local d'Espace Ko.

Les utilisateurs.trices, lorsque assis.e.s à leur poste de travail en respectant la distanciation de 2 mètres entre les personnes, **ne sont pas visé.e.s par l'obligation de porter un masque ou un couvre-visage.** Le masque ou couvre-visage doit cependant être remis lors de leurs déplacements dans ces lieux.



### Bonne façon

- Laver les mains avant l'installation
- Le manipuler par les cordons ou les élastiques
- Nez et menton couverts
- Lunettes sur le couvre-visage
- Laver les mains après le retrait du couvre-visage



### À ne pas faire

- Éviter de toucher le couvre-visage
- Ne pas l'installer comme ceci :



## Distanciation physique

- Dans la mesure du possible, une distance minimale de deux mètres entre les personnes doit être gardée dans les espaces de travail d'Espace Ko et les espaces communs de la maison;
- Cette distance doit également être maintenue pendant les pauses et l'heure du dîner ;
- Les poignées de main et les accolades doivent être évitées ;
- Il est recommandé d'éviter de partager des objets personnels.

## Lavage des mains

À Espace Ko, le lavage des mains avec de l'eau tiède et du savon pendant au moins 20 secondes est privilégié.

->Lavez-vous les mains dans la cuisine (en veillant à ne rien toucher entre votre entrée et la cuisine) ou utilisez le désinfectant situé dans l'entrée de la maison:

- Lors de votre entrée dans la maison et au moment d'en sortir;
- Après avoir toussé, éternué ou vous être mouché;
- Avant et après avoir mangé (une collation à Espace Ko ou un lunch dans la cuisine);
- Avant de vous toucher le visage (yeux, nez, bouche);
- Après avoir manipulé quelque chose de fréquemment touché (photocopieuse, cafetière, bouilloire, etc.)

## Étiquette respiratoire

- Se couvrir la bouche et le nez lorsque l'on tousse ou éternue, et le faire dans un s mouchoir ou dans son coude replié (jamais dans les mains) ;
- Utiliser des mouchoirs à usage unique ;
- Jeter immédiatement les mouchoirs utilisés à la poubelle ;
- Se laver les mains fréquemment ;
- Ne pas se toucher la bouche ou les yeux avec les mains, qu'elles soient gantées ou non.

## Mesures d'hygiène pour la surface de travail, la chaise de bureau, les équipements et les autres surfaces fréquemment touchées

Étant donné que le virus responsable de la COVID-19 peut survivre sur les surfaces, l'application de mesures de nettoyage spécial est demandé:

- **En quittant Espace Ko:** l'utilisateur.trice a la responsabilité **de nettoyer avec soin son espace de travail ainsi que tous les objets et surfaces** avec lesquels il.elle est entré.e en contact (poignées de porte, interrupteurs, etc.).

Comme il n'y a aucun employé à Espace Ko, il nous est impossible de dédier quelqu'un spécifiquement à la désinfection des espaces de travail. Chacun est donc responsable d'assurer la

désinfection de son espace. En cas de doute ou pour vous protéger, vous pouvez désinfecter l'espace de bureau **avant** de commencer votre journée de travail.

Le produit désinfectant et du papier brun sont disponibles sur les étagères dans le local d'Espace Ko. Des lingettes de tissu lavables sont aussi à votre disposition. Mettre la lingettes souillés dans le panier/poubelle blanche.

- **Après chaque repas**, l'utilisateur.trice a la responsabilité de **nettoyer son aire de repas et les surfaces avec lesquelles il.elle a été en contact** (poignée du réfrigérateur, du micro-ondes, armoires, cafetière, bouilloire).

Pour cela, utilisez le désinfectant jaune et le papier brun sur le comptoir de cuisine.

- Le Vivoir, responsable de l'entretien ménager des espaces communs, désinfecte également à raison de deux fois par semaine :
  - la poignée du réfrigérateur ;
  - la poignée de la cafetière, bouilloire ;
  - les poignées d'armoires et de portes;
  - le micro-ondes et le grille-pain ;
  - les chaises et le comptoir de cuisine

## Risques psychosociaux

Un climat de travail harmonieux est primordial. Dans le contexte particulier de la pandémie, nous travaillons à créer et à maintenir des relations harmonieuses entre les utilisateurs.trices ainsi qu'avec nos partenaires et collaborateurs.trices.

Ayant la bienveillance et l'entraide comme valeurs, nous porterons une attention particulière et discrète aux personnes plus particulièrement touchées par les effets psychosociaux de la pandémie. Les signes et les symptômes de la détresse psychologique sont de quatre ordres : physique, cognitif, émotif et comportemental. Pour être significatifs, ces symptômes doivent s'accompagner d'un changement d'habitudes et de comportements.

En cas de détresse psychologique, il est important de diriger ces personnes vers des ressources de soutien :

- Demande de soutien social et de référence: 811, poste 2
- Écoute et soutien téléphoniques: 1-833-422-2267

## Obligations légales

### De la part d'ESPACE KO

Espace Ko a l'obligation de protéger la santé et d'assurer la sécurité et l'intégrité physique de ses utilisateurs.trices. La Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST) exige qu'Espace Ko prenne toutes les mesures nécessaires pour y parvenir (article 51). Pour ce faire, il doit, entre autres, mettre en œuvre des méthodes d'identification, de correction et de contrôle des risques.

Dans le contexte de la COVID-19, Espace Ko doit s'assurer que les mesures de prévention habituellement mises en œuvre sont toujours adaptées. Sinon, Espace Ko doit les modifier pour protéger les utilisateurs.trices contre les risques de contamination.

### **De la part des utilisateurs.trices**

Chaque utilisateur.trice a l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité ou son intégrité physique et de veiller à ne pas mettre en danger la santé, la sécurité ou l'intégrité physique des autres personnes qui se trouvent sur les lieux d'Espace Ko et dans la Maison du Vivoir (article 49 de la LSST).

Pour ce faire, il.elle doit respecter les règles et les mesures mises en application dans le contexte de la COVID-19, au même titre que les autres règles appliquées en milieu de travail.

L'utilisateur.trice doit également aviser ses clients ou visiteurs venant à Espace Ko ou dans la Maison du Vivoir des règles et mesures à respecter.

L'utilisateur.trice doit aussi participer à l'identification et à l'élimination des risques. S'il.elle voit des risques ou s'il.elle a des suggestions à cet égard, il.elle peut en faire part à un représentant d'Espace Ko, en avisant:

- verbalement l'une des administratrices présentes sur place (Virginie Guibert ou Julie Turcotte);
- par écrit par courriel à l'adresse à [coworkinglislet@gmail.com](mailto:coworkinglislet@gmail.com)
- par écrit dans un message privé adressé à Espace Ko via [la page Facebook](#) ou Messenger.

### **Signature:**

J'ai pris connaissance du document **Protocole COVID-19 d'Espace Ko** et je m'engage à être responsable de ma sécurité tout en ayant celle des autres à cœur:

Prénom et nom de l'utilisateur.trice: \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_

Signature:

## Copie pour les responsables d'Espace Ko

### Signature:

J'ai pris connaissance du document **Protocole COVID-19 d'Espace Ko** et je m'engage à être responsable de ma sécurité tout en ayant celle des autres à cœur:

Prénom et nom de l'utilisateur.trice: \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_

Signature: